



Direction générale adjointe de la Solidarité,
Direction Vie Sociale Insertion
Service Développement Social
Affaire suivie par Florence NICOULEAU
Tél : 05.63.48.69.76
Mail : insertion-ds@tarn.fr
Réf. : FN/CC

Objet : *Appel à projets du Programme Départemental d'Insertion 2021*

Albi, le **03 DEC. 2020**

Madame, Monsieur,

Le Département s'est engagé dans une rénovation de ses orientations politiques en matière d'insertion sociale et professionnelle en faveur des bénéficiaires du RSA, à travers son Programme Départemental d'Insertion.

L'exécutif départemental a défini les axes prioritaires de travail suivants :

1. Une gestion du droit qui soit à la fois sécurisante et responsabilisante pour les bénéficiaires. Cela concerne en premier lieu l'allocation RSA mais aussi et plus largement l'accès aux droits des personnes défavorisées, notamment les jeunes.
2. Un renforcement de la capacité du dispositif RSA à dynamiser et à fluidifier les parcours d'insertion, afin de gagner en réactivité et en efficacité en travaillant sur toutes les étapes du parcours et en garantissant un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins de chacun.
3. Une animation de réseaux territoriaux d'insertion et d'emploi, visant à permettre les échanges entre professionnels à l'échelle des territoires infra-départementaux.

Aussi, je vous invite à me faire part de vos propositions dans le cadre de l'appel à projets du Programme Départemental d'Insertion 2021, afin de conforter les opérations qui nous permettront d'améliorer les résultats attendus en matière de réduction de la précarité dans notre département.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées, associées à mes plus chaleureux remerciements pour vos contributions et votre détermination à collaborer aux politiques sociales du Département.

Le Conseiller départemental délégué,

Gilles TURLAN

MODALITES D'INSTRUCTION

Modalités de réponses

Les propositions doivent être formulées sur la base du cahier des charges relatif à l'appel à projets.

1. Le cahier des charges sera transmis par courriel à votre demande :

- Pour les actions d'insertion sociale auprès du Service Développement Social (05 63 48 69 76 / insertion-ds@tarn.fr).
- Pour les actions à visée d'insertion professionnelle auprès du service Insertion Professionnelle (05 67 89 63 75/ insertion-professionnelle-ds@tarn.fr).

2. Les projets pourront prendre la forme soit :

- d'un dossier constitué des pièces listées page 4 de l'appel à projets, à solliciter par courriel auprès du service concerné.
- pour les actions d'insertion s'inscrivant dans le cadre de la politique de la ville, du dossier de demande type (CERFA n° 12156-03).
- pour les actions s'inscrivant dans les dispositifs de soutien à la parentalité, du dossier téléchargeable sur caf.fr,
- pour les actions d'insertion professionnelle, celui élaboré avec les partenaires institutionnels de l'Insertion par l'Activité Economique.

Dans tous les cas, votre proposition sera à adresser à la :

DIRECTION VIE SOCIALE INSERTION
SERVICE DEVELOPPEMENT SOCIAL
35, LICES GEORGES POMPIDOU
81013 ALBI CEDEX 9

OU

DIRECTION VIE SOCIALE INSERTION
SERVICE INSERTION PROFESSIONNELLE
35, LICES GEORGES POMPIDOU
81013 ALBI CEDEX 9

Date limite de dépôt : 30 décembre 2020

3. L'ensemble de ces éléments sera consultable sur le Site tarn.fr – PDI 2021.

Les services Insertion Professionnelle et Développement Social sont à votre disposition, aux coordonnées indiquées ci-dessus, pour tous compléments d'informations.

WWW.TARN.FR

DEPARTEMENT DU TARN – 81013 ALBI CEDEX 9 - Tél : 05.63.45.64.64 – Mail : president@tarn.fr
Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à Monsieur le Président du Conseil départemental